

Paris, le 14 juin 2019

## **Communiqué - Evolution de la fiscalité du Gazole Non Routier (GNR) : Les constructeurs ont donné leur point de vue**

L'**Inspection Générale des Finances**<sup>(1)</sup> et le **Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies**<sup>(2)</sup> se sont vus confier le 14 mai dernier, une mission relative à la fiscalité du gazole non routier (GNR) par les Ministres de l'Economie et des Finances (Bruno LE MAIRE) et des Comptes et de l'Action Publique (Gérald DARMANIN). Le CISMA s'est rendu à Bercy, jeudi 13 juin, afin de s'entretenir avec les responsables de la mission et y présenter l'analyse détaillée des constructeurs, notamment en ce qui concerne leur offre pour limiter la consommation de GNR et les solutions de substitution à son utilisation. Nous avons pu développer aussi nos préconisations en matière de mesures d'accompagnement, en cas d'évolution de la fiscalité de ce carburant.

Par exemple, en matière de **conversion vers des engins mobiles non thermiques**, nous avons suggéré une **approche en plusieurs étapes**, en se limitant à certaines catégories d'engins mobiles non routiers, pour lesquels l'équation technico-économique de la conversion resterait réaliste et en se concentrant sur les zones urbaines (plutôt que l'ensemble du territoire national). Parallèlement, nous avons indiqué l'impérieuse nécessité de créer des conditions favorables à une telle conversion, non seulement en matière de **financement du surcoût** lié à l'acquisition d'engins équipés de motorisations alternatives (électriques, hybrides), mais aussi en **levant certaines barrières réglementaires et administratives** préalablement identifiées par notre profession.

Pour les **engins mobiles non routiers en version thermique**, nous avons aussi suggéré d'inciter, par l'emploi de nouveaux mécanismes, à l'utilisation de certaines solutions déjà proposées par les constructeurs et reconnues comme efficaces sur le plan énergétique.

<sup>(1)</sup> sous l'autorité du Ministère de l'Economie et des Finances

<sup>(2)</sup> sous l'autorité conjointe des Ministères de l'Economie et des Finances et des Comptes et de l'Action Publique

**Contact:** Richard Cleveland (Pôle Technique) - [richard.cleveland@cisma.fr](mailto:richard.cleveland@cisma.fr) - CISMA - 45 rue Louis Blanc - F/92400 Courbevoie

**Le CISMA est le syndicat des équipements pour la Construction, les Infrastructures, la Sidérurgie et la Manutention en France.** Il regroupe les entreprises qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des équipements, des matériels et des systèmes dans les domaines cités ainsi que les fournisseurs de composants et équipements spécifiques pour ces matériels et systèmes. Les 200 entreprises du CISMA – PME, PMI et filiales de grands groupes – emploient 32 000 personnes en France. Exportant 54% de leur production, elles réalisent un CA de 8,8 milliards d'euros. Une équipe de 15 collaborateurs divisée en 3 pôles de compétences (économique, technique et promotion / relations publiques) est à l'écoute de nos adhérents. Les missions principales du CISMA sont de réunir les professionnels et les experts de la profession, défendre les intérêts de nos adhérents, informer et aider les entreprises à se repérer et enfin, promouvoir le savoir-faire des constructeurs.

**Le CISMA est membre des associations européennes de constructeurs d'équipements de construction (CECE) et de manutention (FEM)**